



Académie de Versailles

CAPA Hors-Classe Agrégés du mardi 28 mai 2019

Déclaration préalable du Sgen-CFDT

Nos collègues PLP ont mis en avant lors de leur DP le contexte national d'attaques à l'encontre du service public : la dégradation des conditions de travail (recours accru aux contractuel.les), la fusion des CT et CHSCT et la suppression de la compétence de la CAPA. Dans toutes ces mesures prises par le gouvernement il n'est à aucun moment question de l'accompagnement et de la revalorisation de traitement des fonctionnaires et nous le déplorons.

Pour ce qui nous réunit aujourd'hui :

Tout d'abord, le Sgen-CFDT se félicite de la mise en œuvre de la disposition prévue dans le protocole PPCR qui prévoit que chaque agent puisse accéder à la hors-classe.

A terme, nous le savons, c'est le rendez-vous de carrière prévu pour toutes et tous les agents au cours de la 2^{ème} année du 9^{ème} échelon qui déterminera la vitesse d'avancement jusqu'à la hors-classe. Cela représente pour nous une avancée dans la mesure où les collègues sont et seront évalués au même stade de leur carrière et que toutes et tous auront la perspective d'accéder à la hors-classe.

Cependant, nous dénonçons à nouveau la pérennité des avis renseignés par les chefs d'établissement et les corps d'inspection et nous demandons à pouvoir revenir d'une année à l'autre, sur des avis positionnés en 2018, en particulier dans les cas litigieux.

Le Sgen-CFDT reste également inquiet sur les collègues « non vus » (en rendez-vous de carrière). Ne pourraient-ils pas bénéficier d'un rendez-vous de carrière tardif, proposition faite par l'administration en février/mars lors des travaux sur les échelons dans d'autres corps. Qu'en est-il ? Ce rendez-vous permettrait de limiter les inégalités de traitement pour ces collègues qui risquent d'être défavorisés par les quotas d'avis Rectrice positionnés à l'occasion des CAPA hors-classe, car ces quotas s'appliquent alors sur de petits effectifs.

Nous avons apprécié en groupe de travail de pouvoir progresser dans la compréhension des critères explicites et plus implicites qui président au positionnement de ces avis Rectrice. Davantage de transparence en la matière nous paraît toujours souhaitable, et même

indispensable pour éclairer nos collègues lorsqu'ils nous questionnent. En ce qui concerne les critères de départage, l'AGS (ancienneté générale de service) a parfois été mentionné dans nos échanges en GT, et il serait de notre point de vue pertinent d'y avoir recours plus souvent.

Le Sgen est attaché au respect des grands équilibres. Nous sommes heureux de constater que c'est le cas de l'équilibre femmes/hommes, et nous espérons que la CAPN maintiendra la mixité proportionnelle parmi les promotions.

Par contre, des différences de traitement importantes subsistent entre disciplines. J'en prendrai deux exemples extrêmes : est-il logique que 42% des enseignants d'éco-gestion remontent en CAPN alors que ce n'est le cas que de 14% des agrégés d'anglais ou de Physique-chimie ? Nous déplorons ces disparités récurrentes qui se retrouvent malheureusement dans d'autres corps.

Nous souhaitons également réitérer quelques regrets quant au calendrier de la HC qui n'a pas permis une préparation suffisante en ce qui nous concerne.

Pour clore, tous nos remerciements aux services du rectorat pour le travail effectué et merci à Mme Pichard pour sa réactivité sur les documents informatiques et papier.

En vous remerciant pour votre attention.

Les élu.e.s agrégé.e.s du SGEN-CFDT de Versailles

Claire BONHOME et Vincent SOULAGE